



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Amélioration de l'habitat

Question écrite n° 2662

Texte de la question

M Arthur Paecht attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement sur les conditions d'attribution de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). Il lui rappelle, outre que le montant maxima de cette prime n'a pas été revalorisé depuis 1981, que les plafonds de ressources y ouvrant droit ont été abaissés en 1985, ce qui a pour effet d'exclure du bénéfice de la prime les propriétaires occupants à revenu modeste. Compte tenu de la nécessité d'aider ces propriétaires à réaliser les travaux indispensables à l'amélioration du confort de leur logement, il lui demande de lui préciser s'il entend revaloriser prochainement ces plafonds de ressources et, dans la négative, les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - Le problème évoqué par l'honorable parlementaire concerne l'attribution d'une prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). Cette prime a été définie comme une aide à caractère très social, réservée aux personnes les plus défavorisées. Cette préoccupation explique notamment que le plafond de ressources ait été fixé à un niveau peu élevé. Ce plafond a été récemment augmenté - d'environ 20 p 100 - pour les propriétaires occupants des logements situés dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) comprenant une ou plusieurs communes de moins de 2 000 habitants. Le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, fait actuellement procéder au bilan des expérimentations qui ont été conduites dans une quinzaine de départements et visant à renforcer la dimension sociale de l'aide de l'Etat afin de déterminer les évolutions de la réglementation qui s'avèrent éventuellement nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Paecht Arthur](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2662

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2563